



**TERRES AUSTRALES  
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**

**Arrêté n° 2019 – 80 du 19 août 2019  
portant délégation de signature à M. David DE SOUSA chef de cabinet de la Préfète,  
administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises**

La préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu le décret du 30 octobre 2018 nommant Mme Evelyne DECORPS préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté n°19/0667-A du Ministre de l'intérieur portant affectation de M. David DE SOUSA à l'administration supérieure des Terres Australes et Antarctiques Françaises ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. David DE SOUSA, chef de cabinet de la Préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises, à l'effet de signer en son nom, tous arrêtés, décisions, contrats de travail, conventions, toutes notes et correspondances intéressant les services et directions des TAAF, ainsi que ceux abordant les problèmes de principe et les textes portant réglementation permanente, à l'exception de toute requête et réponse en défense déposée devant une juridiction.

**Art. 2** : La secrétaire générale des Terres australes et antarctiques françaises est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

La préfète, administratrice supérieure des  
Terres australes et antarctiques françaises

Evelyne DECORPS

